

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2020

Présents : M. BURKHALTER Fernand, Mme Martine PEQUIGNOT, M. Pierre-Yves SUTTER, Mme Danielle BOURGON, M. Christophe VAILLANT, Mme Catherine FORTES, M. Alain PARCELLIER, Mme Dominique VARESCHARD, M. Patrick PAGLIA, Mme Dahlila MEDDOUR, M. Luc BERNARD, Mme Sylvie CANTI, M. Jean-Luc PARIS, Mme Chantal GRISIER, M. Ismaël MOUMAN, Mme Maryse GIROD, M. Christophe GODARD, Mme Sylvie NARDIN, M. Rachid DAGHMOUMI, Mme Elisabeth CARLIN, Mme Patricia BURGUNDER, M. Martial DUCASSE, Mme Maryline DOUARD, M. Etienne BOURQUIN, Mme Chantal CLAUDEL, M. Sébastien MANCASSOLA, M. Gilles LAZAR, Mme Sylvie DAVAL, M. Quentin HAFEKOST, Mme Maryse PORTAZ, M. Ouari BELAOUNI, Mme Marianne ECOFFET, M. Patrick ADAM

Excusé : M. Daniel MARON qui donne procuration à M. Gilles LAZAR

La séance est ouverte sous la présidence de Danielle BOURGON, plus âgée des membres présents du Conseil Municipal qui déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Martine PEQUIGNOT est nommée secrétaire de séance.

Danielle BOURGON procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil et dénombre 34 conseillers présents. Elle constate que la condition de quorum est bien remplie.

Elle invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire et rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le bureau électoral est constitué : Chantal GRISIER et Sébastien MANCASSOLA sont désignés comme assesseurs.

Danielle BOURGON appelle à la candidature pour la fonction de Maire de la Ville d'Héricourt. **MM. Fernand BURKHALTER et Gilles LAZAR font acte de candidature.**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom s'approche de la table de vote. Il fait constater à la Présidente qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Mme Danielle BOURGON l'a constaté, sans toucher l'enveloppe. Chaque conseiller a ensuite déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le résultat du premier tour de scrutin est le suivant :

- | | |
|--|----|
| • Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| • Nombre de votants : | 35 |
| • Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 1 |
| • Nombre de suffrages blancs : | 0 |
| • Nombre de suffrages exprimés : | 34 |
| • Majorité absolue : | 18 |

M. Fernand BURKHALTER obtient 27 voix, M. Gilles LAZAR obtient 7 voix.

Au vu des résultats, **Fernand BURKHALTER** est proclamé Maire de la Ville d'Héricourt et est immédiatement installé. Mme Danielle BOURGON lui remet son écharpe.

Sous la présidence de **Fernand BURKHALTER**, élu Maire, le Conseil Municipal est ensuite invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif du Conseil Municipal, soit 10 adjoints au Maire au maximum pour Héricourt. Il rappelle, qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait de 9 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal fixe le nombre des Adjoint 9.

Il est ensuite procédé à l'élection des Adjoint au Maire.

Le Maire rappelle qu'ils sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire doivent comporter au plus autant de Conseiller Municipaux que d'Adjoint à désigner.

Les opérations de vote se font sous le contrôle du bureau électoral désigné précédemment. Le groupe d'opposition Héricourt en Commun déclare ne pas prendre part au vote.

Le résultat du premier tour de scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 18

Au vu des résultats ; les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Martine PEQUIGNOT sont élus et immédiatement installés. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

1ère Adjointe	Martine PEQUIGNOT
2ème Adjoint	Sébastien MANCASSOLA
3ème Adjointe	Danielle BOURGON
4ème Adjoint	Alain PARCELLIER
5ème Adjointe	Dominique VARESCHARD
6ème Adjoint	Patrick PAGLIA
7ème Adjointe	Maryse GIROD
8ème Adjoint	Ismaël MOUMAN
9ème Adjointe	Chantal GRISIER

Le Maire leur remet à chacun une écharpe.

Le Maire procède ensuite, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire d'Héricourt, à l'élection des Maires Délégués de Bussurel et Tavey.

Pierre-Yves SUTTER fait acte de candidature aux fonctions de Maire Délégué de Bussurel.
Christophe VAILLANT fait acte de candidature aux fonctions de Maire Délégué de Tavey.

Les opérations de vote sont conduites sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats des votes sont les suivants, sachant que le groupe d'opposition Héricourt en Commun déclare ne pas prendre part au vote.

Election du Maire Délégué de Bussurel :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 18

Pierre-Yves SUTTER recueille 27 voix.

Compte tenu des résultats, **Pierre-Yves SUTTER est proclamé Maire Délégué de Bussurel** et est immédiatement installé dans ses fonctions. M. le Maire d'Héricourt lui remet son écharpe.

Election du Maire Délégué de Tavey :

- | | |
|--|----|
| • Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 7 |
| • Nombre de votants : | 28 |
| • Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 1 |
| • Nombre de suffrages blancs : | 0 |
| • Nombre de suffrages exprimés : | 27 |
| • Majorité absolue : | 18 |

Christophe VAILLANT recueille 27 voix.

Compte tenu des résultats, **Christophe VAILLANT est proclamé Maire Délégué de Tavey** et est immédiatement installé dans ses fonctions. Le Maire d'Héricourt lui remet son écharpe.

* * * * *

A l'issue de ces élections, **Fernand BURKHALTER** fait la déclaration suivante :

« Je remercie les héricourtois, les habitants de Bussurel et Tavey, qui m'ont fait confiance ainsi qu'à mon équipe. Cette équipe est soudée, unie et déterminée pour agir au service de l'intérêt général et de tous les habitants.

A l'issue d'une campagne électorale inhabituelle par sa longueur, je veux souligner que je suis le Maire de tous les héricourtois, sans exclusion ni parti pris. Je continuerai à être au service de tous les héricourtois, à leur écoute, sur le terrain et disponible.

Nous ferons en sorte que l'esprit républicain et démocratique soit respecté. Nous attendons que les Elus de l'Opposition de Droite et de Gauche soient constructifs.

Au cours des six dernières années, chacun le reconnaît, la Ville d'Héricourt a encore beaucoup progressé grâce à des projets structurants et de nouveaux services à la population. Nous voulons continuer cette action positive pour la Ville centre et le Pays d'Héricourt.

Pour l'emploi, tous sera mis en œuvre pour l'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois, pour construire une ville active. Les entreprises, sont la richesse d'un territoire. C'est par le développement économique que nous sommes en mesure de proposer de nouveaux services pour tous les héricourtois et les habitants du Pays d'Héricourt, notamment en matière de transports.

Le développement de l'habitat, grâce aux lotissements périphériques (St Valbert, Chemin Vert, les Charines, la Craie) permet à Héricourt de maintenir le cap d'une ville de 10 000 habitants qui nous assure des ressources en progression de la part de l'Etat. Les contributions de l'Etat s'élèvent aujourd'hui, notamment avec la compensation de la taxe d'habitation, à plus de 5 400 000 euros. L'impôt local représente aujourd'hui moins de 2 500 000 euros par an.

Nous poursuivons une gestion rigoureuse par le gel des impôts, le gel du coût des services de l'eau et des ordures ménagères.

Grâce à un endettement au plus bas niveau (dette divisée par 6 environ, 1,5 millions d'euros en 2021), nous économisons chaque année environ 1 million d'euros en fonctionnement pour les consacrer au bien public.

Nous voulons poursuivre une ville plus sûre et attentive à la tranquillité publique. Nous voulons que le Commissariat de Police assure toutes les missions de sécurité publique qui incombent à l'Etat. Nous serons exigeants pour renforcer encore les effectifs et assurer des patrouilles plus nombreuses en ville ou dans les espaces publics.

La ville accompagnera ce dispositif grâce à un renforcement sans précédent de la vidéosurveillance, partout où cela est nécessaire, dans les écoles, les équipements publics, les espaces publics.

Nous voulons aussi une ville plus écologique. Vous appréciez l'élan nouveau donné depuis 3 ans : l'aménagement de la voie du tram, les nouvelles liaisons cyclables faubourg de Belfort et avenue de St Valbert, la liaison douce du parc urbain, l'aménagement du parc urbain de la Lizaine, la protection de l'alimentation en eau (source de Champagney). Nous voulons accentuer ces efforts :

- par la création d'un parc de protection naturelle (parc de la Lizaine) : 10 hectares pour protéger cet espace naturel à l'arrière du Lycée Aragon, protéger les espaces humides rue de la Promenade au lieu-dit « Les Combes », améliorer l'étang et l'entretien de la Lizaine.
- nous accentuerons les efforts sur les liaisons cyclables (parc urbain) et sur des circuits en site propre (promenade des étangs).
- nous protégerons encore plus les 700 hectares de forêt de notre ville. Le bois du Mougnot, le bois du Polygone, le bois du Mont Vaudois sont protégés, tous ces massifs, parfois en cœur de ville, soit plus de 70 hectares, ne sont plus soumis à une gestion forestière, ils constituent des espaces paysagers protégés par la Ville.

Nous voulons aussi améliorer la gestion énergétique des bâtiments et accentuer les actions pour l'entretien des espaces publics et de la voirie.

Enfin, nous maintiendrons une gestion municipale de l'eau jusqu'en 2032 qui sera éventuellement déléguée comme aujourd'hui pour garantir un prix de l'eau modéré.

Je veux continuer à construire une relation de confiance avec les Maires et les Elus de l'Intercommunalité, pour un partenariat actif de la Ville Centre et de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Beaucoup de services publics locaux dépendent à présent de l'intercommunalité. Ce partenariat a été fructueux et beaucoup de services ont été confortés. Ils se développeront encore : la crèche, le RPAM, l'école de musique, la médiathèque, la ludothèque, l'artothèque, le fab lab des arts graphiques, le périscolaire, la restauration scolaire, les transports, la formation et l'insertion par l'activité économique.

Demain, au-delà du dynamisme économique, l'intercommunalité accompagnera ou portera les grands projets en matière culturelle : le multiplexe cinéma et bowling, le centre régional des arts du cirque. Elle assure toute la politique des transports publics mais également celle des transports scolaires à partir de septembre 2021.

La Communauté de Communes sera la tête de pont pour développer les nouvelles mobilités (liaisons douces, vélobib, véhicules en autoportage, covoiturage).

Je veux que chaque héricourtois bénéficie de l'action conjuguée de la Ville et de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, avec des services publics locaux performants et reconnus.

L'attractivité de la ville d'Héricourt, grâce à une nouvelle qualité urbaine, sera poursuivie. Après le secteur d'HERMES, Champ de Foire, souvent cité en exemple, nous devons améliorer le cœur de ville, notamment le secteur de la Place du Marché, de la Tour du Château et du musée Minal, accueillir de nouveaux services publics métropolitains et y construire le nouveau siège de la Communauté de Communes.

Nous devons poursuivre le programme de requalification urbaine de l'ex-filature du Moulin, par l'accueil de médecins spécialistes (ophtalmologues, dermatologues), la création d'un parc d'activités économiques et tertiaires.

Enfin, nous voulons encourager encore plus le dynamisme de nos associations sportives et culturelles indispensables à notre jeunesse.

Avec une équipe unie et soudée, nous construisons l'avenir de notre ville.

Je veux en dernier lieu saluer tous les personnels qui ont œuvré à la continuité de notre pays pendant cette crise sanitaire. Cette crise sanitaire a eu et aura des conséquences graves sur l'économie et beaucoup de salariés avec leur famille se trouvent aujourd'hui dans la difficulté, notamment de nombreux salariés du privé impactés par le chômage partiel ou un licenciement, les intérimaires, les employés à temps partiel, mais aussi tous les jeunes sans emploi ou sans ressources. Ensemble, nous devons faire face à ces difficultés. »

Gilles LAZAR fait la déclaration suivante :

« Je remercie les électrices et les électeurs de la commune nouvelle d'Héricourt de nous avoir apporté leurs suffrages à une hauteur jamais atteinte pour notre sensibilité, à savoir près de 38%. Bien entendu, nous n'avons pas atteint notre objectif qui était de gagner. Mais qui se souvient pour les plus anciens, lorsque nous avons fait 8% en 1989, 19% en 1995, 31% en 2014 et aujourd'hui près de 38%. Mais nous ne sommes pas majoritaires, c'est indéniable nous le reconnaissons. Vous avez bénéficié, comme beaucoup de Maires de la prime aux sortants. »

Je ne vais pas redire le programme que nous avons proposé durant la campagne, elle est terminée. Mais ce qui nous a frappés tout d'abord, c'est le niveau très élevé de la tension, du jamais vu pour des élections municipales. Vous êtes majoritaires mais vous avez recueilli 1 649 voix sur 7 549 inscrits. Notre liste 1 183 sur 7 549 inscrits. Quelle est notre

légitimité ? Au premier tour, nous pensions que la cause principale était la crise sanitaire du COVID, mais au deuxième tour l'angoisse était nettement moins forte et le taux d'abstentions est resté aussi élevé. Presque 6 électeurs sur 10. C'est le fait marquant de cette élection et il convient de s'en inquiéter. Il y a à Héricourt comme dans beaucoup d'autres villes, un rejet, un ras le bol, contre l'action publique, contre tout ce qui touche de près ou de loin à la politique. Il ne faudrait pas oublier trop vite le mouvement des gilets jaunes, les différentes attaques contre les régimes sociaux qui ont mis à plusieurs reprises les français en colère : les retraites et ce n'est pas fini puisque le Président MACRON a dit que la question des retraites n'était pas enterrée.

Mais il y a aussi dans ce rejet la question de l'exemplarité du personnel politique. Que ce soit au niveau national avec de nombreux hommes ou femmes politiques au cœur de scandales financiers (je veux citer l'affaire FILLON, l'affaire BALKANI ou des bévues comme Manuel VALLS qui Premier Ministre de Gauche a défilé aux côtés de l'extrême droite en Espagne), tout cela perturbe énormément les électeurs.

Mais il y a aussi le comportement d'élus locaux qui donne une image déplorable de leur fonction, en critiquant la presse locale (radio de caniveau), en insultant ses adversaires, en utilisant la vieille recette de l'anticommunisme habituellement utilisé par la droite et l'extrême droite, en usant veille du deuxième tour des élections de la technique de l'arrosage en offrant à boire et à manger à toute une partie d'un quartier de la ville, démontrant ainsi que la critique du clientélisme n'était pas infondée.

Que dire aussi d'un candidat qui s'assoit dans un bureau de vote sans masque, à côté de l'assesseur sous le regard silencieux de ses colistiers et qui consulte le cahier d'émargements et fait appeler les abstentionnistes de son camp. Quelle image donne-t-il de la politique ?

Le troisième fait marquant des élections est la chute vertigineuse du score de la Droite locale. C'est du jamais vu dans l'histoire politique d'Héricourt. Divisant par trois son score habituel, le candidat de la Droite appelle cela « semer des graines ». Moi j'appellerai cela un échec retentissant et la politique de la terre brûlée ou plus rien ne repousse. Passé de 4 élus à 1 seul, on a connu des succès plus retentissants. Et pourtant, les attaques personnelles à mon encontre et à l'encontre de notre liste n'ont pas manqué. Mais plus il nous critiquait, plus il perdait des voix.

En fait, les héricourtois de Droite ne se sont pas reconnus dans leur candidat. Ces électeurs, à la lecture que nous en faisons, sont partis se rassurer sur votre liste M. BURKHALTER, ce qui vous a permis de gagner ces élections.

Je ne serai pas plus long sur le score de la Droite dont je respecte l'électorat, mais je pense qu'il y a eu une erreur de casting. Et une question me taraude l'esprit : pour qui a fait campagne ce candidat ?

Nous voilà repartis pour 6 années. Vous avez devant vous une Opposition de Gauche et Ecologiste renforcée, renouvelée et rajeunie. Nous passons de 5 à 7 Elus, nous serons offensifs, constructifs, mais aussi intransigeants quand il s'agira de dénoncer les gaspillages d'argent public, les atteintes à l'environnement, les petites combines entre amis, le clientélisme notamment au niveau des subventions sportives. Nous aurons à la fois le souci de rassemblement et de l'apaisement. Dans une commune comme la nôtre, il faut éviter de cliver : débattre oui, diviser non.

Vous avez déclaré au cours d'une émission de votre radio préférée que vous respectiez l'Opposition. Nous avons des doutes sérieux mais nous vous prenons au mot. Mais ne comptez sur nous pour faire de la figuration, pour taire nos valeurs : la justice sociale, la démocratie et la transition écologique. Nous aimons notre ville, nous serons aux côtés de ses habitants, de tous les habitants sans oublier les villages, quoiqu'il arrive et sans sectarisme : c'est dans notre ADN. Je vous remercie. »

Patrick ADAM fait la déclaration suivante :

« Je vais être beaucoup plus concis que M. LAZAR qui se situe toujours au-dessus de la mêlée. Je lui prescris une cure d'humilité à ce sujet.

Tout d'abord je remercie les électeurs et les électrices d'Héricourt d'avoir porté leur suffrage sur notre liste. Comme vous l'avez souligné M. LAZAR, vous avez fait 8% en 1989. J'avoisine les 10%. Je considère que des graines ont été semées et on en récoltera plus tard les bénéfiques.

Ensuite je ne suis pas le supplétif de M. BURKHALTER, je me suis opposé également à lui, mais avec des arguments plus constructifs que votre liste.

Je souhaite durant cette mandature exercer une opposition constructive. Nous serons vigilants sur les dossiers qui seront étudiés de près avec mon équipe. Nous préparerons pour les prochaines échéances une alternative à la politique qui est menée. Quand il y aura des projets qui nous conviendront nous n'opposerons pas une opposition systématique. Voilà la différence avec nos collègues étymologiquement bolcheviques. »

Le Maire fait remarquer que la charte de l'élu local est à la disposition des Elus sur table. Il remercie toutes et tous et invite au nom de la Municipalité, à boire le verre de l'amitié.

Sylvie DAVAL : concernant les documents qui sont envoyés par mail, il serait bien de les envoyer en PDF pour qu'ils ne soient pas modifiés.

Fernand BURKHALTER répond qu'il en sera fait ainsi et informe que la prochaine séance de Conseil Municipal aura lieu le 10 juillet 2020 pour voter le budget notamment.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19H15.

Le Maire